



ASSEMBLEE GENERALE - 24.06.2023

Volet « Sportif »

Lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2023, les membres présents (ou représentés) ont été amenés à se prononcer sur plusieurs modifications visant les compétitions régionales de la Ligue, que ce soit pour les championnats ou les coupes.

1/ Départage des équipes

Le premier vote proposé à l'Assemblée Générale visait à déterminer, dans le cadre des championnats Libre / Seniors Masculin, les modalités permettant de départager deux équipes classées à une même place vue d'une accession ou d'une relégation.

Pour ce faire, il était proposé deux options aux membres de l'Assemblée Générale :

- **La règle de départage** visant à départager lesdites équipes sous la forme d'un mini-championnat à 5 équipes
- **La règle des barrages** visant à départager les équipes par une ou plusieurs rencontres à élimination directe.

Dans ce cadre, la règle des barrages a été adoptée à 75,47 %.

Afin de rendre cette nouvelle formule applicable, les membres de l'Assemblée ont été amenés à se prononcer sur l'article 88.3 du règlement administratif fixant les modalités d'organisation des barrages (Tirage au sort intégral ; Rencontres à élimination directe ; Matches de classement permettant d'établir une hiérarchie entre les équipes classées à une même place, etc.).

Dans ce cadre, l'article 88.3 du règlement administratif a été adoptée à 70,71 %.

2/ Réforme des championnats Libre / Séniors Masculins

Dans la continuité des réformes visant les championnats nationaux Libre / Séniors, consistant, notamment en une réduction importante du nombre d'équipe à ce niveau et entraînant par répercussion, un afflux important d'équipe reléguée au niveau régional, il était proposé aux membres de l'Assemblée Générale, deux pyramides différentes permettant d'absorber cet afflux.

Pour ce faire, les deux options ci-dessous étaient proposées à l'Assemblée Générale,

- Soit un championnat Régional 3 composé de **96 équipes** soit 8 poules de 12 équipes ;
- Soit un championnat Régional 3 composé de **108 équipes** soit 9 poules de 12 équipes.

Dans ce cadre, l'Assemblée a privilégié un championnat Régional 3 composé de 96 équipes (8x12) à 52,24 %.



3/ Modification de l'article 88.2 relatif aux départage des équipes

A la suite des différentes applications de l'article 88.2 du règlement administratif de la Ligue, permettant de départager des équipes, en vue d'une accession ou d'une relégation, il a été décidé de proposer un aménagement dudit article notamment pour ce qui concerne le départage d'une ou plusieurs équipes en vue d'une relégation, ce dernier étant toujours applicable pour les championnats Féminins, Jeunes, etc.

Pour ce faire, il était proposé à l'Assemblée Générale une modification des équipes prises en considération dans le cadre du mini-championnat à cinq de telle sorte que le mini-championnat opposerait l'équipe à départager face aux quatre autres équipes classées immédiatement avant elle dans son groupe en lieu et place des quatre autres moins bonnes équipes du groupe.

Dans ce cadre, la nouvelle composition du mini-championnat a été adoptée à **59,64 %**.

4/ Réforme de la Coupe Occitanie Séniors

Afin de répondre à une sollicitation des clubs, souhaitant qu'il soit pallié l'absence de rencontre entre les premiers tours de la Coupe de France et le début de championnat, il a été proposé une révision de la Coupe Occitanie Séniors, visant à organiser une phase de qualification pour les clubs éliminés lors des deux premiers tours de la Coupe de France.

Dans ce cadre, l'Assemblée a rejeté le nouveau format de compétition proposé à **74,96 %**.

En conséquence, le format de compétition proposé pour la Coupe Occitanie Séniors 2023 / 2024 restera identique à celui applicable lors de la saison 2022 / 2023, obligeant notamment les clubs de D1 à s'engager.

5/ Autres modifications (Jeunes, Féminines, Football Diversifié)

L'Assemblée Générale a, également, été sollicitée pour l'adoption des règlements 2023 - 2024 des autres compétitions régionales, il en découle que,

- Le règlement des championnats Jeunes 2023 / 2024 a été adopté à **75,96%** ;
- Le règlement des championnats Féminins (Séniors et Jeunes) 2023 / 2024 a été adopté à **82,50%** ;
- Le règlement des championnats de Football Diversifié (Futsal et Football Entreprise) 2023 / 2024 a été adopté à **81,21%**.